

Syndicat Mixte de l'Ouest Lyonnais
25, chemin du stade
69670 VAUGNERAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°21/2025

L'an deux mille vingt-cinq

Le treize mai à 18h00

Le comité syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Morgan GRIFFOND, président du Syndicat.

Date de convocation : 07/05/2025

Nombre de membres

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 17

Présents : AIGLON Olivier ; BIAGGI Olivier, BERARD

Serge ; BREUZIN Fabien ; BROUILLET Isabelle, CHIRAT

Florent, COMBET Damien, COSTE Marc, FOUILLAND

Pierre ; GAUQUELIN Françoise ; GRIFFOND Morgan,

GOUGNE Yves, GRILLON Valérie ; JAUNEAU Jean-

Claude, MALOSSE Daniel, NELIAS Agnès (suppléante de

BERGER Marie-Agnès), THIMONIER Jean-Marc

OBJET :

PCAET

-

Convention de partenariat avec
ALTE69

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2018-09-13-003 du 13 septembre 2018 relatif aux statuts et compétences du syndicat mixte de l'Ouest Lyonnais, et notamment celle relative au plan climat énergie territorial (PCAET) ;

Vu la délibération n°11/2025 du 25 mars 2025, approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Le Vice-Président expose ce qui suit :

L'ALTE 69 est un tiers de confiance et un vivier d'expertise au service de ses adhérents et des populations des territoires du Rhône. Elle met à disposition des chargés de mission et des élus des collectivités des ressources mutualisées ; outils, données, compétences et capacités d'action.

Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais adhère à la mission « Accompagnement à la stratégie de transition du territoire » portée par l'ALTE 69.

Cet accompagnement se décline en trois axes :

- Axe 1 : accompagnement des politiques publiques locales Climat et transition dans les territoires (hors Habitat privé). Cet axe englobe la mutualisation à l'échelle départementale d'actions et de services tels que la veille réglementaire, l'animation, le partage de savoirs entre pairs, le montage, l'organisation et la mobilisation autour d'évènements-clés locaux et nationaux (les Biennales des Territoires en transitionS du Rhône, Rencontres TEPOS, Assises de l'Énergie,...), la mise en relation avec les acteurs-clés de la transition dans le cadre d'une dynamique territoriale.
- Axe 2 : soutien à la mise en œuvre des politiques climat énergie. Il s'agit ici de répondre aux besoins spécifiques du territoire dans le cadre de ses documents de planification en lien avec le climat et l'énergie (PCAET/BEGES, SDE, ZAER, PLUi/PLU,...) et les actions en découlant (aléas climatiques et risques/adaptation, transition des filières et des usages de l'alimentation, de la mobilité, de l'eau,...).
- Axe 3 : le pilotage de projets spécifiques. Le statut associatif de l'ALTE 69 lui permet de bénéficier de dispositifs et de lignes de financement additionnels via des AMI et des AAP européens, nationaux et locaux. La collectivité adhérente peut donc bénéficier dans ce cadre d'un effet levier technique et financier.

La convention définit les programmes d'actions et la structure de financement pour les années 2025, 2026 et 2027 à compter du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2027.

Pour une année, **la contribution financière du SOL** à l'association ALTE 69 est calculée comme suit :

- Adhésion aux missions :	6 620 €
- Jours complémentaires :	1 500 €
- Accès à la plateforme Savee :	0 €
Total pour une année :	8 120 €

Le Comité Syndical, où l'exposé de son Vice-Président,

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE la convention partenariale à conclure avec ALTE69 pour les années 2025-2027 ;

AUTORISE le président de la signer ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Morgan GRIFFOND

